



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**N°2042025**

**Le Maire de Lisle-sur-Tarn,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 30 septembre 2025 de Mr Barlan en vue d'être autorisé à stationner avec un camion au droit du n°26 rue du Vieil Hôpital le 23 octobre 2025,

**Considérant** que cette demande n'est pas compatible avec le maintien normal de la circulation et du stationnement sur la voie concernée,

Il y a lieu de prendre les dispositions de sécurité suivantes :

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation sera interdite ponctuellement au droit du 26 rue du Vieil Hôpital

-le 23 octobre 2025 entre 10 heures et 18 heures uniquement le temps du chargement/déchargement,

-le 24 octobre 2025 entre 9 heures et 18 heures uniquement le temps du chargement/déchargement

**Article 2 :** Des panneaux de signalisation correspondant aux normes en vigueur seront mis en place aux distances réglementaires et enlevés par Mr Barlan.

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux par Mr Barlan.

Tous les riverains concernés seront informés par Mr Barlan.

**Article 3 :** La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn,

Le 2 OCT. 2025

Le Maire

Maryline LHERM

Pour le Maire  
l'adjoint délégué  
Patrick GAILLAC



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le... 2 OCT. 2025... et/ou notifié à l'intéressé(e) le 2 OCT. 2025.... La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.